

Canton de Vaud
Commune de Curtilles
Plan d'affectation communal (PACom)

Approuvé par le Municipalité de Curtilles le 08.06.2021.

Soumis à l'enquête publique du 17.02.2021 au 18.03.2021.

Adopté par le Conseil Général de Curtilles dans sa séance du 24.06.2021.

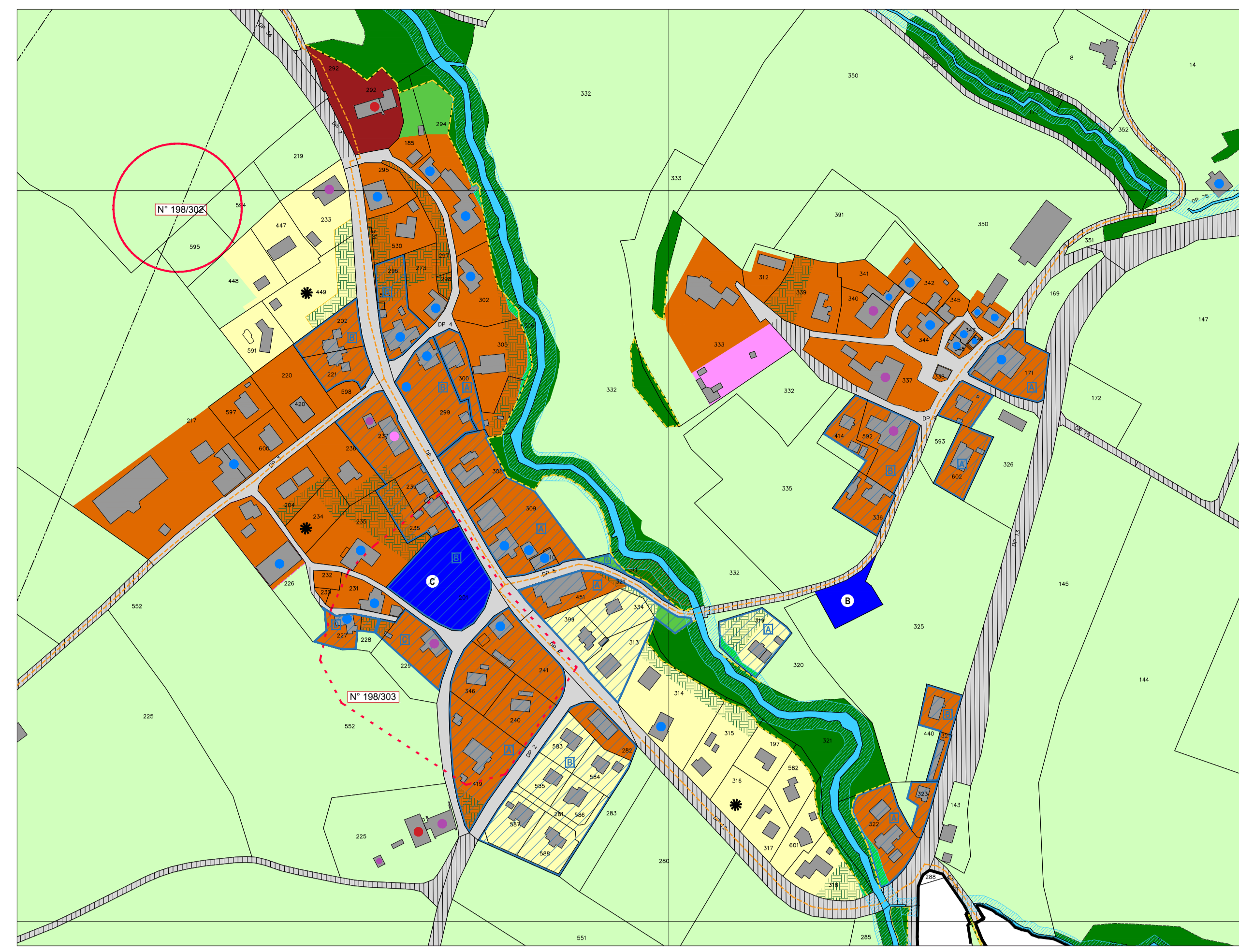
Approuvé par le Département compétent en date du 17.03.2022.

Entré en vigueur le 15.02.2023, à l'exception d'une partie de la parcelle 333, suite à l'arrêt AC.2022.0122 de la Cour de droit administratif et public du 15.02.2023.

Modifié et soumis à une enquête publique complémentaire du 13.03.2024 au 11.04.2024 pour la partie concernée de la parcelle 333, nouvellement affectée en zone de tourisme et de loisirs 15 LAT.

Adopté par le Conseil Général de Curtilles dans sa séance du 20.06.2024.

Approuvé par le Département compétent avec une entrée en vigueur constatée le 14.10.2024.



Plan de localisation



LÉGENDE

--- Périmètre du plan d'affectation communal

ZONES A BÂTIR 15 LAT

- Zone centrale
- Zone d'habitation de très faible densité
- Zone affectée à des besoins publics (A et B et C)
 - A Déchèterie et infrastructures liées à l'entretien des routes
 - B Cimetière
 - C Centre
- Zone de tourisme et de loisirs
- Zone de verdure
- Zone de desserte

ZONES AGRICOLE 16 LAT

- Zone agricole
- Zone agricole protégée

ZONES A PROTÉGER 17 LAT

- Zone des eaux
- Zone de site construit protégé

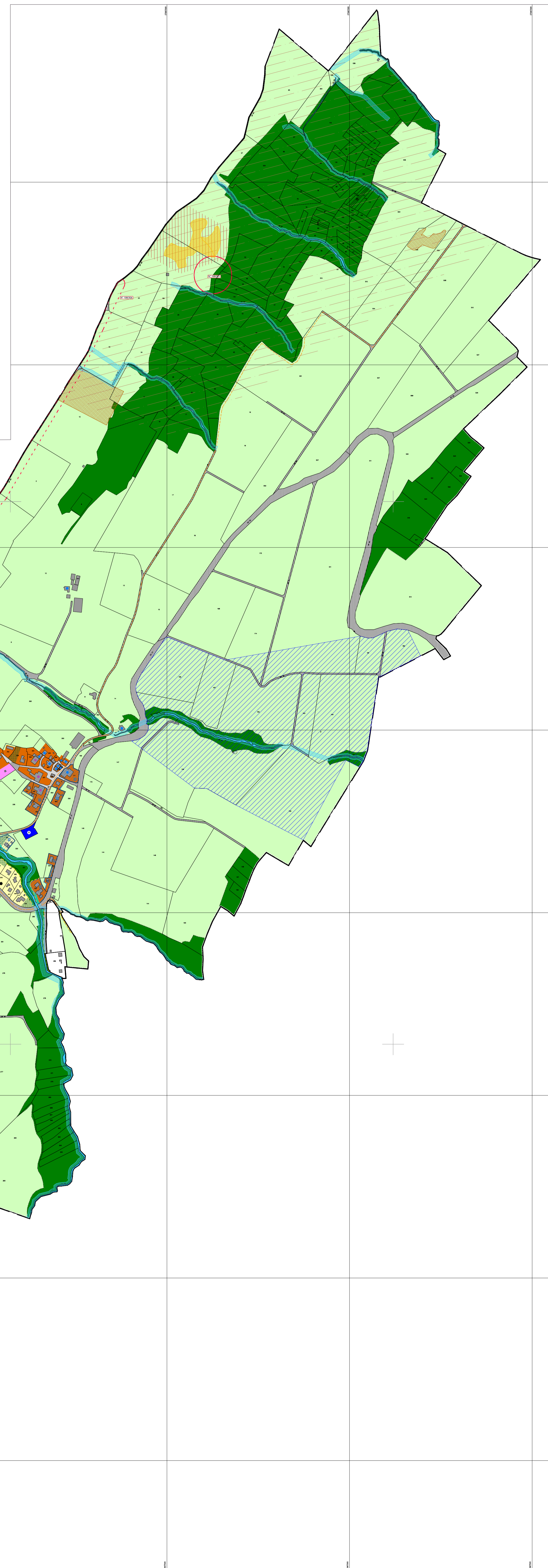
AUTRES ZONES 18 LAT

- Lisière forestière selon constatation de nature forestière du 16.08.2019 et du 27.09.2019
- Aire forestière à titre indicatif
- Zone de desserte
- Zone pour petites entités urbanisées

Objets superposés

- Patrimoine :**
- Régions archéologiques (N°198301 - 198302 - 198303 - 198304 - 198305)
 - Notes au recensement archéologique
 - Notes 1
 - Notes 2
 - Notes 3
 - Notes 4
- Dangers naturels :**
- Secteur de restriction inondation A - (INO)
 - Secteur de restriction inondation B - (INO)
 - Secteur de restriction C - inondation (INO) et glissements de terrain superficiels et spontanés (GSS)
 - Secteur de restrictions D - glissement de terrain spontanés et superficiels (GSS)
- Environnement :**
- Ligne à haute tension
 - Zones de protection des eaux (S1, S2, S3)
 - Inventaire des prairies et pâturages secs (PPS) - secteur "La Placa"
 - Sites pollués
 - Espace réservé aux eaux (ERE)
 - Echappée paysagère transversale (fiche C12 du PDCn)
- Autres :**
- Aire de jardin
 - Parcelle concernée par l'art. 1.4 du règlement (disponibilité des terrains à bâtir)
 - Inventaire de chemins pédestres - randonnées

PLAN D'AFFECTATION 1/5000



NORD

